

## Groupe scolaire.

C'est ensuite la question scolaire qui est étudiée.

Une question préliminaire : celle du chauffage central. Un emprunt a été pris - Une demande de subvention sera présentée à la Commission départementale scolaire pour 1964.

On revient aux créations possibles.

M. Glossinde, Inspecteur départemental de l'Enseignement primaire note que les effectifs actuels permettent la création de deux classes, une dans chaque groupe. Il constate que, sur le plan, il lui est apparu que le terrain envisagé serait étroit, 25 m en moyenne ; les bâtiments en occupant 10, il resterait un boyau long et étroit comme ceux avec tous les risques d'accidents que cela comporte.

M. Choné pense qu'il est possible d'élargir ce terrain. Il a croqué cette question avec M. Buisson le Supérieur de la Maison Saint-Etienne. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'un projet limité à deux classes. Il faut dès maintenant envisager le problème dans son amplitude et établir un projet de groupe complet, dont les deux classes feraient partie et permettraient la construction ultérieure des classements et bâtiments scolaires nécessaires.

M. Glossinde indique qu'il appartient au Conseil municipal de prendre la délibération nécessaire.